

Courtier d'assurances : un intermédiaire indépendant ?

Par Arteta_90, le 16/03/2009 à 22:38

La commission européenne, en septembre 2007, ainsi que la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) dans un article paru fin 2008 mettent en exergue l'état de dépendance économique des courtiers vis-à-vis des compagnies d'assurances.

L'indépendance du courtier est pourtant un fondamental de la profession.

Une telle remise en cause de "l'analyse impartiale" du courtier, censée motiver sa démarche de conseil, nous amène à nous interroger sur l'intérêt même des clients quant au recours à ce type d'intermédiaires.

C'est dans le cadre de mon mémoire de Licence professionnelle d'assurances que je suis amené à m'intéresser à cette problématique.

Ainsi, je suis à l'écoute et vous me verriez ravi de lire tout avis , réaction, sentiment relatif à ce sujet et par extension à tout ce qui concerne le courtier, son indépendance ou sa dépendance, son mode de rémunération, les règles de déontologie de la profession...

Merci d'avance,